

MÉMOIRE DE LA COALITION  
MONTREALAISE  
POUR UN DÉBAT PUBLIC  
SUR L'EAU

RÉDIGÉ PAR FRANÇOIS PATENAUDE DE  
LA  
CHAIRE D'ÉTUDES SOCIO ÉCONOMIQUES  
DE L'UQAM

Novembre 1999

« Journaliste :

*Et la privatisation, Monsieur Gratton ...*

*Que pensez-vous de cette vague sans précédent de privatisation?*

« Elvis Gratton :

*Ça, chui pour en être. Par exemple, faut que le gouvernement ça soit runné comme une business. Tout équi rapporte pas, faut fermer ça. Qu'in, par exemple, les foyers de vieux qu'esse ça rapporte? Rien. Faut s'débarasser de ça. Les écoles! Ça rapporte pas cinq cennes ça. Faut fermer ça. Toutes les malades, les handicapés, les fous, les mongols, ça coûte une fortune pis ça rapporte rien... faut s'débarasser de ça. Faut arrêter de vivre au deux d'nos moyens. Pis toute le reste, faut privatiser. Les prisons, les hôpitals, les routes, les ponts, la police, l'électricité, l'eau, l'alcool. Même l'air, être, faudrait privatiser ça. Pis charger. Tu respire tant d'air, tu payes tant. Celui qui respire plus, y paye plus. C'est ça la justice. Justice égal privatisation. Pis en plus, faut qu'l'gouvernement subventionne les privatisations. Si y'a pas de subventions, moé j'déménage. »*

Elvis Gratton II

*Miracle à Memphis*

*Pierre Falardeau, Stanke (pp.126 127)*

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
<b>INTRODUCTION</b>	4
<i>Présentation de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau</i>	4
<i>Nos grands principes</i>	5
<i>1- L'eau est ressource non substituable et essentielle à la vie</i>	
<i>2- L'eau est un bien patrimonial commun de l'humanité</i>	
<i>3- L'accès pour tous à l'eau potable est un droit fondamental</i>	
<i>4- L'eau a une valeur, mais elle n'a pas de prix.</i>	
<b>LA PRIVATISATION DE L'EAU À MONTRÉAL</b>	10
<i>Pourquoi privatiser l'eau?</i>	10
<i>La vraie raison de la privatisation</i>	12
<i>Quelques expériences de privatisation dans le monde</i>	14
<i>La privatisation de l'eau en France</i>	
<i>La privatisation de l'eau en Angleterre</i>	
<i>Il n'y a pas de raison pour privatiser l'eau à Montréal</i>	19
<b>LES COMPTEURS D'EAU</b>	21
<i>Les modes de tarification de l'eau au Québec</i>	21
<i>Le principe du consommateur-payeur</i>	24
<i>Diminuer la consommation d'eau potable</i>	26
<i>a) La consommation d'eau par secteur d'activité</i>	
<i>b) L'impact des compteurs sur la consommation d'eau</i>	
<i>c) L'élasticité-prix</i>	
<i>d) L'état des compteurs d'eau de la Ville de Montréal</i>	
<i>Impact des compteurs d'eau sur les différents utilisateurs</i>	34
<i>Résidentiel</i>	
<i>Commercial et industriel</i>	
<i>Institutionnel</i>	
<i>Des pistes de solution pour diminuer la consommation d'eau</i>	37

*L'exemple de Laval*

CONCLUSION

42

*Recommandations*

44

## INTRODUCTION

### PRÉSENTATION DE LA COALITION MONTRÉALAISE POUR UN DÉBAT PUBLIC SUR L'EAU.

La Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau est un organisme qui regroupe des syndicats, des groupes communautaires, des groupes écologistes et des citoyens et citoyennes. La Coalition est née en 1996, suite au refus du maire de Montréal, Pierre

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
B

Bourque, de discuter publiquement du projet de privatisation du réseau d'aqueduc montréalais. Pendant des mois, les membres de la Coalition ont exigé, sans succès, un débat public sur l'eau tout en menant des campagnes d'information sur les enjeux de la privatisation et de la tarification de l'eau.

Depuis le mois de février 1997, il n'est « officiellement » plus question de privatisation de l'eau à Montréal. La Coalition continue néanmoins son travail parce que les enjeux sont loin d'être réglés. Les projets de privatisation de l'eau refont surface à intervalles réguliers sous des formes diverses et la tarification de l'eau, selon la consommation, est de plus en plus souvent mentionnée à Montréal.

## NOS GRANDS PRINCIPES :

Voici les quatre principes qui ont guidé la rédaction de ce mémoire :

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
È  
S

1- *L'EAU EST UNE RESSOURCE NON SUBSTITUABLE ET  
ESSENTIELLE À LA VIE*

L'eau potable est essentielle à la vie, nul ne peut se soustraire à l'obligation de s'hydrater. L'eau potable est une ressource pour laquelle il n'existe aucun produit de substitution. Sans eau potable, pas d'industrie, pas d'activité commerciale, pas d'agriculture, pas de vie. Son caractère unique et irremplaçable la rend indispensable à tous les êtres humains.

2- *L'EAU EST UN BIEN PATRIMONIAL COMMUN DE L'HUMANITÉ*

L'affirmation « l'eau est un bien patrimonial commun de l'humanité » regroupe plusieurs notions qui méritent d'être expliquées. Tout d'abord, qu'est-ce que le bien commun ?

La notion de bien commun ne date pas d'hier. Elle date du droit romain. « La notion de *res communis* (...) vise les choses qui, du fait de leur valeur indispensable à la vie, appartiennent à tout le genre humain<sup>1</sup>. » Plusieurs pays,

---

<sup>1</sup> PAQUEROT, Sylvie, DORÉ, Isabelle, « L'eau, bien commun de l'humanité. L'accès à l'eau potable est-il un droit fondamental? Les fondements en droit

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
B

de tradition de droit romain, ont repris le concept de *res communis* dans leur droit interne. En Belgique, par exemple, l'article 714 du Code civil belge la reprend : « Il est des choses qui n'appartiennent à personne et dont l'usage est commun à tous<sup>2</sup>. »

---

*internationale*, Département des sciences juridiques, UQAM, Programme de maîtrise en droit international, avril 1999, p.32

*Idem*

2

*Selon Riccardo Petrella, président du Groupe de Lisbonne et auteur du  
Manifeste de l'eau, pour un Contrat mondial de l'eau :*

*« L'objet du bien commun est la richesse commune,  
à savoir l'ensemble des principes, des règles des institutions  
et des moyens qui permettent de promouvoir et garantir  
l'existence de tous les membres d'une communauté humaine<sup>3</sup>. »*

---

<sup>3</sup>

*PETRELLA, Riccardo, «Le bien commun, éloge de la solidarité», Éditions Labor, 1996, p.13.*

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
È  
S

*Sur le plan matériel, le bien commun se structure autour du droit à l'accès juste aux biens premiers, notamment l'alimentation, et par extension, l'eau potable.*

*Le concept de patrimoine commun de l'humanité, lui, « est couramment utilisé pour qualifier l'ensemble des biens culturels et naturels qui, en raison des valeurs que la collectivité lui reconnaît, doit être sauvegardé et transmis à*

*ceux qui nous succéderont<sup>4</sup> ». Il implique l'idée d'un legs entre les générations, de même que l'idée que nous sommes les fiduciaires et non pas les propriétaires de l'eau. Nous devons donc veiller à la pérennité de ce patrimoine commun que nous devons remettre intact entre les mains de la génération suivante.*

---

<sup>4</sup>

PAQUEROT et DORÉ, *op. cit.*, p.33.

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
R  
O  
I  
T

3- L'ACCÈS POUR TOUS À L'EAU POTABLE EST UN DROIT  
FONDAMENTAL

L'accès pour tous à l'eau potable doit constituer un droit fondamental des individus puisque l'eau potable est nécessaire à la survie et à l'épanouissement des personnes, du fait de son caractère unique et non substituable.

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
B

*Ce principe est d'ailleurs inscrit dans la Charte de Montréal<sup>5</sup>, « l'accès à l'eau étant une condition de survie, nous affirmons que toute personne a le droit d'avoir accès à l'eau en quantité suffisante, afin d'assurer ses besoins*

---

<sup>5</sup>

*La Charte de Montréal a été produite en 1990 à l'initiative d'Océfam-Québec lors d'un Forum sur les questions relatives à l'eau dans le monde qui avait réuni à Montréal une centaine de personnes venant de 29 pays.*

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
B

essentiels<sup>6</sup> ». La Charte de Montréal poursuit en affirmant que « Le droit d'accès à l'eau est indissociable des autres droits de la personne. Il ne peut faire l'objet d'aucune discrimination et implique un respect par tous<sup>7</sup>. »

---

<sup>6</sup>

« Charte de Montréal sur l'assainissement et l'eau potable », Oxfam-Québec et Secrétariat international de l'eau, Montréal, 1990.

<sup>7</sup>

Idem

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
B

La Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) reconnaît à l'article 3, « le droit inhérent et inaliénable à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne ». L'article 25 parle, quant à lui, du « droit de toute personne à un niveau de vie décent pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires ». Il va sans dire que l'accès à l'eau potable est une condition fondamentale au respect de ces deux articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
E  
S

L'accès pour tous à l'eau potable, tel que stipulé dans la Charte de Montréal, sous-entend que personne ne doit voir son accès à l'eau potable limité, notamment pour des raisons financières.

#### **4- L'EAU A UNE VALEUR, MAIS ELLE NA PAS DE PRIX**

De plus en plus d'organismes de tous les horizons, que ce soit sur le plan local, régional, national ou international, parlent de l'eau comme s'il s'agissait d'un

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
B

*bien de commerce, un bien soumis aux lois du marché. Cette nouvelle façon de voir l'eau serait, nous dit-on, une « solution au gaspillage de l'eau ». Cette « solution » servirait-elle les intérêts de l'ensemble des citoyens ou ceux d'un petit nombre d'individus qui aspirent à devenir des émirats de l'eau? Le passage de « l'eau patrimoine collectif » à « l'eau bien de commerce » constituerait-il un outil de développement ou une arme économique qui se retournerait contre les plus pauvres?*

*L'expérience démontre que le marché n'est pas, et de loin, l'outil de répartition*

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
È  
S

*de la richesse le plus efficace. En fait, il agit plutôt comme fertilisant des inégalités. De plus, si l'eau devient une vulgaire marchandise, comment pourrait-on se prémunir contre éventuelles dérives spéculatives qui pourraient rendre l'eau hors de prix?*

*Afin d'éviter les écueils de la « solution marché », il faut parler de la valeur plutôt que d'un prix de l'eau. Cette notion est fondamentale. L'eau, patrimoine commun de l'humanité, est gratuite. Cette eau a une valeur (économique, utilitaire, poétique, etc.), mais elle n'a pas de prix. Le coût de l'eau (qui se*

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
B

reflète dans nos taxes ou nos impôts) s'explique par les traitements exigés pour rendre l'eau potable, le transport de celle-ci de l'usine de filtration jusqu'à notre domicile via l'aqueduc, de même que les réfections et l'entretien du réseau. C'est donc une question technique banale. Un rapport déposé à l'Assemblée nationale de France rappelait d'ailleurs que « le prix de l'eau, c'est (...) le prix du service rendu et non le prix de la ressource<sup>8</sup> ».

---

<sup>8</sup>

« Rapport d'information sur l'eau », déposé par la Commission de la production des échanges, Assemblée nationale de France, novembre 1995.

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
È  
S

*Il s'agit donc d'éviter une « pétrolisation » de l'eau qui transformerait ce patrimoine commun de l'humanité en un simple bien de commerce. Cela aurait pour effet de transformer l'eau en un facteur d'exclusion sociale.*

## LA PRIVATISATION DE L'EAU À MONTRÉAL

Dans les pages qui suivent, nous parlerons de privatisation de l'eau. Cette expression sous-entend la privatisation de la gestion des usines de filtration d'eau potable ou des usines de purification des eaux usées. Certains « experts » préfèrent parler d'impartition, de gestion déléguée, d'affermage, etc. Nous préférons, quant à nous, désigner par l'expression de « privatisation » toutes les formes de gestion qui impliquent un

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
È  
S

*transfert de tâches du secteur public vers le secteur privé. Ce choix s'explique simplement : pour nous, un chat est un chat. Nous croyons que ce n'est pas en utilisant des circonlocutions et en prenant mille détours que les grands enjeux de société doivent être discutés, mais plutôt en les abordant de front.*

*Avant de pousser plus avant cette section sur la privatisation de l'eau, il importe de formuler une question qui peut paraître anodine mais qui a toute son importance dans ce dossier. Une question que plusieurs intervenants se posent depuis le tout début de la saga de la privatisation de l'eau à Montréal :*

*pourquoi privatiser l'eau?*

## **POURQUOI PRIVATISER L'EAU?**

*Depuis la municipalisation de l'aqueduc en 1845, le réseau montréalais de production et de distribution de l'eau potable n'a cessé de s'étendre et de se perfectionner. Montréal possède les deux plus grosses usines de filtration d'eau du Canada. Ces usines ont une capacité de production supérieure de 25 pour cent à la demande actuelle.*

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
È  
S

*Il n'y a pas de problème avec l'eau à Montréal, où l'eau produite est d'excellente qualité. Malgré cela, un premier projet de privatisation de l'aqueduc a été avancé par le maire Jean Doré en 1993 (il a rapidement été mis de côté). Lors de sa campagne électorale de 1994, le maire Bourque se disait opposé aux privatisations. Il a ressuscité le projet de privatisation de l'eau quelques mois plus tard, appuyé par des intervenants du secteur privé.*

*Quelles étaient les raisons avancées par ceux qui voulaient privatiser? Elles étaient de plusieurs ordres mais se caractérisaient par une chose commune : elles avaient peu à voir avec la réalité. Il fallait privatiser pour diminuer le coût de l'eau. Cette raison n'est pas valable, car non seulement Montréal produit une des eaux potables les moins chères du monde, mais la plupart du temps la privatisation amène une hausse du coût*

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
È  
S

de l'eau'. De plus, le ministre des Affaires municipales du Québec affirme lui-même, dans un document datant de février 1996<sup>9</sup>, « qu'une eau privée serait «inévitablement» plus chère ».

---

<sup>9</sup> Voir LAUZON, Léo-Paul, PATENAUDE, François et POIRIER, Martin, «La privatisation de l'eau au Québec, première partie : les expériences dans le monde», Chaire d'études socio-économiques de l'UQAM, octobre 1996.

<sup>10</sup> «Proposition d'un modèle québécois de privatisation des services d'eau», ministre des Affaires municipales, Direction des infrastructures et du financement

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
B

*Il fallait privatiser parce que le réseau d'aqueduc était en très mauvais état et le coût des rénovations était si élevé que la Ville n'avait pas les sommes nécessaires à sa réfection. Les évaluations du coût des travaux sont passées de 1 milliard de dollars en 1991, à 150 millions sur dix ans en décembre 1996! La Ville de Montréal peut donc financer sans problème le coût des travaux de rénovation du réseau. Une récente étude, menée par le CERU et l'INRS-Eau, conclut à la lumière de l'examen du réseau, que*

---

*municipal, février 1996, p.9.*

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
B

La Ville devrait investir un minimum de 15 millions de dollars par an (idéalement 24 millions) pour rénover son réseau d'aqueduc.

Parmi les autres raisons évoquées, il y avait : les sommes énormes que la production et la distribution d'eau potable exigent à la Ville. Or, pour l'année 1995, les coûts de production et de distribution de l'eau potable ne représentaient que 6,2 pour cent du budget de la Ville, sans compter que pour cette même année, Montréal a enregistré un léger surplus de 3,5 millions de dollars avec son activité production et distribution de l'eau potable.

## LA VRAIE RAISON DE LA PRIVATISATION

*À vrai dire, selon plusieurs experts, la privatisation de l'eau à Montréal était, et est toujours, une solution en quête de problèmes. Il semble donc qu'on ait assisté à une campagne dont le but premier (et unique) était non pas d'améliorer le service d'eau mais d'en céder la gestion au secteur privé afin qu'il puisse acquérir une expertise qu'il pourrait ensuite exporter. Car si les firmes de génie ont l'expertise de construction, elles ne possèdent pas celle de gestion des usines et cela est un handicap qui les empêche*

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
È  
S

*de se lancer à la conquête des marchés mondiaux. Il faut comprendre que les enjeux financiers sont énormes, le marché de la construction et de la gestion des infrastructures de l'eau dans le monde est évalué, selon la Banque mondiale, à 800 milliards de dollars pour les dix prochaines années.*

*Plusieurs documents gouvernementaux confirment la vraie raison pour privatiser la gestion de l'eau au Québec. Ainsi, on pouvait lire dans un document du ministère des Affaires municipales du Québec :*

« Les firmes de génie conseil et de construction québécoise (...) vivent présentement des temps difficiles (...). L'implication des firmes de génie conseil et de construction québécoise, en regard de la privatisation des services d'eau au Québec, pourrait assurer la création d'une expertise locale dans la gestion des services d'eau et éventuellement permettre son exportation à l'étranger<sup>11</sup>. »

<sup>11</sup>

« Proposition d'un modèle québécois de privatisation des services d'eau », ministère des Affaires municipales, Direction des infrastructures et du financement municipal, février 1996, p.11.

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
B

*Le document de la présente consultation publique sur l'eau est également très explicite.*

*Outre les orientations économiques présentes tout au long du document, on peut lire :*

*« Par ailleurs, une grande partie de l'expertise de gestion et d'exploitation des installations de traitement des eaux se trouve dans le secteur public au niveau des municipalités. Cette expertise est donc actuellement difficilement commercialisable et ne permet pas aux entreprises d'élaborer des projets clés en main. » (p. 42)*

Enfin, dans le questionnement de la section « L'eau un enjeu stratégique mondial », on nous met face à un choix acquis en posant la question suivante : « Comment devrait-on favoriser la création des alliances (privé-public ou privé-privé) nécessaires afin de permettre au Québec d'exporter son expertise sur les marchés étrangers?<sup>12</sup> ».

## QUELQUES EXPÉRIENCES DE PRIVATISATION DANS LE

---

<sup>12</sup>

Le soulignement est de nous.

## MONDE

*La privatisation de l'eau à Montréal (ou ailleurs au Québec) est donc toujours dans l'air. Mais quelles seraient les conséquences d'une privatisation de l'eau pour les citoyennes et les citoyens? Pour mieux le savoir, jetons un coup d'oeil du côté de la France et de l'Angleterre, là où les expériences de privatisation de l'eau ont été le plus poussées.*

### *LA PRIVATISATION DE L'EAU EN FRANCE<sup>13</sup>*

*En France, près de 80 pour cent de la population est alimentée en eau potable par des compagnies privées et environ 50 pour cent des usines de purification des eaux usées sont gérées par ces mêmes compagnies privées.*

---

<sup>13</sup>

*Informations tirées de LAUZON et al. première partie, op. cit.*

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
È  
S

La privatisation des services d'eau entraîne presque inévitablement une hausse faramineuse du coût de l'eau. À Paris, le coût de l'eau a augmenté de 154 pour cent après la privatisation en 1984, alors que l'inflation n'a été que de 54 pour cent pour la même période. À Grenoble, le coût de l'eau a presque triplé entre 1989, année de la privatisation, et 1995. Selon un document déposé à l'Assemblée nationale de France, le coût de l'eau sur le territoire français a augmenté en moyenne de 47,71 pour cent entre 1990 et 1994<sup>144</sup>. Il y a une grande disparité des factures d'eau entre les

<sup>144</sup>

«Rapport d'information sur l'eau», déposé par la Commission de la production des échanges, Assemblée nationale de France, novembre 1995.

*municipalités où les services sont publics et celles où les services sont privés. Dans la majorité des cas, la facture du privé est plus élevée.*

*Les compagnies françaises de l'eau sont les leaders mondiaux de « l'industrie de l'eau ». Ces compagnies sont très diversifiées et financent leurs activités à partir des rentes assurées qu'elles tirent de la vente d'eau, une activité très lucrative où les opérateurs sont en situation de monopole. Récemment, Vivendi (ex-Générale des eaux) et Suez Lyonnaise des eaux (ex-Lyonnaise des eaux) ont racheté deux des plus importantes compagnies de distribution d'eau potable aux États-Unis. Ces grandes compagnies, déjà*

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
È  
S

*présentes sur tous les continents, sont donc résolument lancées à la conquête du marché américain de l'eau.*

*Au Québec, des filiales des grandes compagnies françaises de l'eau font partie du paysage depuis de nombreuses années. Ces compagnies sont non seulement présentes dans des domaines tels que la production d'énergie, la construction, etc., mais leurs filiales gèrent déjà 77 pour cent des contrats de gestion d'usines d'eau au Québec en 1996. La majorité de ces contrats étaient dévolus à Aquatech, une filiale du groupe Bouygues, autrefois associée à SNC-Lavalin. Notons que leur présence au Québec doit*

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
B

*soulever un certain nombre d'inquiétudes puisque, fait important à noter, les compagnies françaises de l'eau ont été impliquées dans de nombreux scandales au cours des dernières années. Des cadres supérieurs ont été soupçonnés d'avoir versé des contributions occultes à des maires, des députés et des partis politiques en échange de contrats publics, notamment dans l'eau. Certains de ces cadres ont été jugés et sont maintenant emprisonnés. Encore aujourd'hui les scandales et les accusations pleuvent à tous les mois sur les compagnies de l'eau.*

*Rappelons que ces méga-entreprises font partie des plus grosses compagnies du monde*

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
E  
S

comme le montre le tableau ci-dessous. Il va sans dire que leurs énormes moyens financiers (combinés avec des méthodes de négociation de contrat pas toujours catholiques) leur permettent d'imposer leurs visées.

RANG MONDIAL ET CHIFFRE D'AFFAIRES  
DES COMPAGNIES FRANÇAISES DE L'EAU  
(1997)

Compagnie	Chiffre d'affaires (en milliards \$ US)	Rang mondial
-----------	--	--------------

Suez Lyonnaise des eaux	32,6	75
Vivendi	28,6	100
Bouygues	16,4	235

Source : Magazine Fortune, 3 août 1998.

### LA PRIVATISATION DE L'EAU EN ANGLETERRE<sup>5</sup>

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
È  
S

En septembre 1989, le gouvernement britannique a procédé à la privatisation des sociétés d'État responsables de la filtration et de la distribution de l'eau en Angleterre et au Pays de Galles. Les dix compagnies majeures sont ainsi passées aux mains du secteur privé.

Le gouvernement britannique a reçu une somme de 11,2 milliards de dollars de la vente des actions au public. Toutefois, les compagnies privatisées ont été renflouées à même les coffres de l'État et, dans les faits, les contribuables anglais se sont trouvés à

---

<sup>5</sup>

Informations tirées de LAUZON et al. première partie, op. cit.

*défrayer 9,5 milliards pour brader leurs sociétés d'État pour le traitement et la distribution de l'eau.*

*Suite à la privatisation de 1989, les compagnies britanniques, disposant d'un monopole sur leurs territoires respectifs, ont prospéré à vue d'œil. Les compagnies anglaises ont su dégager au fil des ans une rentabilité exceptionnelle : la marge bénéficiaire nette après impôts s'est maintenue à un niveau supérieur à 23 pour cent entre 1992 et 1996.*

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
È  
S

Le gouvernement a perçu très peu d'impôts sur le revenu des compagnies anglaises. Sur des bénéfices avant impôts de 7,1 milliards, les compagnies n'ont versé au fisc anglais que 628 millions de dollars à titre d'impôts sur le revenu, ce qui représente un taux d'imposition effectif de seulement 8,9 pour cent. De plus, comme ces entreprises reçoivent de nombreuses subventions du gouvernement pour leurs investissements, on ne parle plus en réalité des impôts payés, mais bien d'un remboursement puisque les subventions ont excédé les impôts sur le revenu entre les années 1992 et 1996. En totalisant les impôts sur le revenu payés et les subventions reçues, ce sont 240 millions

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
B

de dollars qui ont été versés par le gouvernement anglais aux lucratives compagnies de l'eau.

Pour les moins nantis d'Angleterre, payer la facture d'eau est devenu un véritable cauchemar depuis la privatisation. Durant les quatre années qui ont suivi la privatisation, le prix de l'eau a augmenté de 55 pour cent, soit en moyenne 11,6 pour cent par année.

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
È  
S

La privatisation a donné lieu à une tarification et à un recouvrement des comptes plus agressifs. Entre autres mesures, les compagnies ont installé des compteurs d'eau financés par les consommateurs. Comme c'est l'entreprise privée qui s'occupe du recouvrement, la situation devient intenable pour plusieurs familles défavorisées, obligées de payer des tarifs excessifs sous peine de se voir interdire l'approvisionnement en eau potable. En Grande-Bretagne, les grandes compagnies privées ne se sont pas gênées pour couper l'approvisionnement à plusieurs milliers de ménages pour cause de non-paiement. Suite à la privatisation de 1989, le nombre d'interruptions de service pour cause de non-paiement a augmenté drastiquement. En une seule année, de 1991 à

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
B

1992, le nombre de ménages ayant goûté à cette médecine a triplé, passant de 7 273 à 21 586. La qualité de l'eau a également souffert de la privatisation. Le nombre de cas de dysenterie, une maladie ayant généralement comme cause la consommation d'eau contaminée, est passé de 2 756 en 1990 à 9 935 en 1991, soit un nombre environ quatre fois plus élevé de cas.

IL N'Y A PAS DE RAISON POUR PRIVATISER L'EAU À  
MONTRÉAL

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
È  
S

À la lumière des expériences de privatisation d'eau dans le monde et de la gestion actuelle de l'eau, ainsi que de l'état du réseau à Montréal, nous croyons qu'il n'y a toujours pas raison de privatiser l'eau à Montréal. Rappelons d'ailleurs, que le réseau montréalais de distribution d'eau a été municipalisé en 1845 parce que la compagnie privée ne pouvait pas répondre aux exigences des citoyennes et citoyens et que depuis, la Ville a assumé la croissance et la réfection du réseau depuis plus de 154 ans.

Ce sont les citoyennes et les citoyens qui assument les coûts reliés à l'eau, que cela soit fait par le secteur public ou privé. Par contre, la privatisation de l'eau amène

*L'apparition d'un nouveau coût : le profit que l'entreprise privée va retirer au passage. Cette réalité est un des facteurs qui explique la hausse de la facture de l'eau suite à une privatisation. Parmi les autres facteurs, il faut souligner les taux d'intérêt plus élevés payés par les compagnies privées, car « le financement des entreprises privées est souvent moins avantageux que le financement obtenu par la Ville<sup>16</sup> ».*

---

<sup>16</sup>

*«Partenaires de Montréal, le processus d'analyse», Division de la planification*

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
O  
U  
V

La hausse des prix qui accompagne généralement la privatisation des services d'eau est un facteur qui risque d'affecter les finances des moins nantis de la société. De plus, si la privatisation de l'eau ne signifie pas l'installation systématique de compteurs d'eau dans les résidences, il y a tout de même un mouvement d'aspiration entre les deux. C'est-à-dire qu'une privatisation risque d'amener, à plus ou moins longue échéance, l'installation de compteurs d'eau dans les domiciles. La tarification de l'eau est une forme excessivement régressive de taxer les particuliers. Comme l'eau est un bien essentiel, ce sont les ménages à faibles revenus qui font les frais d'une tarification à la consommation. Cela contribuerait à limiter l'accès aux

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
È  
S

*moins nantis à l'eau potable, compromettant ainsi un des grands principes de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau, soit l'accessibilité pour toutes et tous à l'eau potable. Ajoutons que si l'eau devient un bien facturable, l'imposition des taxes de vente (TPS et TVQ) s'appliquerait et alourdirait encore plus la facture d'eau. De nombreuses autres questions sont soulevées par la privatisation possible de l'eau à Montréal. Ce mémoire n'a pas pour but de les énumérer toutes, mais simplement de faire réaliser à la commission les « dangers sociaux » reliés à la privatisation de l'eau. Car, en bout de ligne, une fois l'eau soumise aux lois du marché, comment ferait-on pour se prémunir contre les dérives spéculatives et garder, à ce*

*qui serait devenu une simple marchandise, son caractère de bien commun?*

## LES COMPTEURS D'EAU

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
S

Le débat sur la gestion de l'eau a été projeté à l'avant-scène de l'actualité au Québec en 1996 suite à la privatisation possible du réseau d'eau potable de Montréal par le maire Bourque. Depuis, les enjeux de l'eau se sont étendus à l'ensemble des municipalités du Québec et ils dépassent largement le cadre de la gestion municipale de l'eau. Néanmoins, le coût de filtration et de distribution de l'eau potable est souvent au centre des discussions et l'installation de compteurs d'eau est de plus en plus souvent mentionnée comme une solution miracle. Cette option est d'ailleurs avancée dans le rapport de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locale qui a été rendu public en avril 1999. Les compteurs semblent avoir la cote auprès de différents

*ministères du Québec, de l'administration Bourque ainsi que de plusieurs maires de municipalités. Avant de vérifier dans les faits quels sont les avantages et désavantages des compteurs d'eau, voyons quels sont les différents modes de prélèvement des factures d'eau.*

## **LES MODES DE TARIFICATION DE L'EAU AU QUÉBEC <sup>17</sup>**

<sup>17</sup>

*Selon les informations tirées de HAMEL, Pierre J., STERCK, Alain, «Analyse comparative de la gestion de l'eau dans divers pays», Rapport remis au ministre du Conseil exécutif, INRS-Urbanisation, mars 1997, p. 75 et suivantes.*

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
È  
S

Le prélèvement de la facture d'eau peut être effectué de différentes façons. Il y a d'abord les taxes d'eau, elles existent sous différentes formes et peuvent être liées à la valeur de la propriété, au nombre de pièces d'une maison, à la superficie du logement, voire au nombre de robinets ou de salles de bain par domicile. Pour que ce prélèvement soit considéré comme une taxe, il doit être versé dans un compte dédié, c'est-à-dire un compte destiné exclusivement aux dépenses liées au service d'eau (entretien des infrastructures, production et distribution de l'eau potable). Lorsque la « taxe » d'eau n'est pas versée dans un compte spécifiquement lié au service d'eau, il ne s'agit pas à

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
S

proprement parler d'une taxe, mais d'un impôt. Ainsi, la « taxe montréalaise d'eau et de service », basée sur la valeur locative des immeubles non résidentiels, n'est pas une taxe mais un impôt, car elle est versée au fonds général de la Ville de Montréal. Ni les impôts, ni les taxes d'eau n'impliquent la tarification, car pour qu'il y ait tarification, il faut qu'il y ait consommation du service. Dans le cas de l'eau, la consommation se mesure à l'aide de compteurs.

Le Québec est vraisemblablement l'un des endroits au monde où l'on retrouve le moins

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
S

de compteurs d'eau dans les résidences. Selon un document d'Environnement Canada<sup>13</sup>, on comptait au Québec, en 1994, une cinquantaine de municipalités de mille habitants et plus où des compteurs d'eau étaient présents dans plus de 60 pour cent des résidences. Selon ce document, la consommation résidentielle ne semble pas affectée par la présence de compteurs d'eau, puisque plus de la moitié des municipalités avec compteurs ont une consommation résidentielle moyenne supérieure à celle des

<sup>13</sup>

National Water Use Database, «Municipal Water Use, Sewerage, Metering & Pricing», Water and Habitat Conservation Branch Canadian Wildlife Service Environment Canada, march 1994.

résidentes et résidents de Montréal. Des appels ont été logés auprès de quelques-unes de ces municipalités lors d'une étude menée en 1997<sup>19</sup>. Le résultat indiquait que le prix de l'eau ainsi que le mode de tarification varient énormément d'une municipalité à l'autre. Aucune des municipalités québécoises avec des compteurs d'eau au niveau résidentiel, que nous avons contactées, n'a pu nous fournir d'étude, de statistique ou quelque type d'information que ce soit pouvant conclure que l'installation de compteurs

---

<sup>19</sup>

Voir LAUZON, Léo-Paul, PATENAUDE, François, PORIER, Martin, «La privatisation de l'eau au Québec, deuxième partie : le cas de Montréal et du Québec», avril 1997.

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
S

deau au plan résidentiel amène une diminution de la consommation deau. Certaines municipalités n'ont aucune idée de l'impact des compteurs sur la consommation de leur population. Quelques municipalités croient que l'installation des compteurs a sûrement fait diminuer la consommation, mais elles ne peuvent l'évaluer. Dans bien des cas, les compteurs sont présents depuis vingt, voire trente ans; il est donc difficile de noter leur impact sur la consommation deau.

La majorité des autorités municipales, ayant installé des compteurs deau récemment, ont évoqué deux raisons ayant mené à cette option :

- . le principe du consommateur-payeur;
- . diminuer la consommation d'eau potable.

Mentionnons enfin que la Communauté urbaine de Montréal (CUM) a commencé depuis quelques années à tarifier les rejets d'eaux usées des gros pollueurs industriels dans le souci de répartir plus équitablement les coûts liés à l'assainissement de l'eau. Nous n'aborderons toutefois pas cet aspect de la tarification dans notre mémoire.

## LE PRINCIPLE DU CONSOMMATEUR-PAYEUR

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
S

*En ces temps de privatisation des services publics et de règne du néolibéralisme, le gouvernement provincial et l'administration montréalaise font la promotion du principe du consommateur-payeur, c'est-à-dire payer pour chaque service reçu (ex. : payer pour utiliser la patinoire, la bibliothèque ou la piscine municipale). Cela s'inscrit dans la logique énoncée dans un document du ministère des Affaires municipales du Québec, qui identifiait dès 1992 « la tarification comme moyen de diversifier les revenus*

des municipalités locales du Québec<sup>20</sup> ». Quatre ans plus tard, le même ministère va plus loin encore et souligne que « l'entreprise privée favorisera avec plus de conviction le principe de l'utilisateur-payeur par l'installation de compteurs d'eau dans toutes les résidences<sup>21</sup> ». En décembre 1996, la Ville de Montréal annonçait dans son livre vert<sup>22</sup> sur la gestion de l'eau : « Nous croyons en un principe d'équité selon lequel l'utilisateur d'une ressource doit également payer pour l'utilisation de cette ressource.

---

<sup>20</sup>

« La tarification des services municipaux », document d'information générale, ministère des Affaires municipales du Québec, 1992

<sup>21</sup>

« Proposition d'un modèle québécois de privatisation des services d'eau », op. cit.

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
È  
S

Ce principe rejoint des fondements de justice sociale et d'obligations civiques. » Ce postulat de l'administration municipale l'a amenée à se pencher sur la question du prélèvement de la facture d'eau et voir quelle solution semble la « plus juste pour tous ». Dans son livre vert toujours, la Ville évoque trois possibilités : un réajustement de l'impôt foncier, une taxe d'eau ou encore une tarification selon la consommation, c'est-à-dire l'installation de compteurs dans tous les foyers. Par son insistance marquée envers le principe de l'utilisateur-payeur, la Ville semble privilégier la

*troisième option.*

*La notion d'équité, avancée par la Ville de Montréal, suggère que les contribuables devront payer le même montant pour recevoir un même service et ce, indépendamment de leur capacité contributive. Cela ne correspond pas vraiment à la définition du mot équité. Car pour qu'il y ait équité, il faut que la facturation tienne compte, non pas de la consommation de chacun, mais de la capacité de payer de chacun, indépendamment du volume d'eau consommée. Le principe du consommateur-payeur n'est donc pas équitable parce qu'il ne permet pas à tous d'avoir un accès adéquat à l'eau potable et*

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
S

ce, indépendamment de leurs revenus.

Notons enfin que dans le rapport de la Commission nationale sur les finances et la fiscalité locale, rendu public le printemps dernier, la tarification de l'eau selon la consommation est souhaitée pour l'ensemble des municipalités du Québec. On peut y lire des choses étonnantes sur le caractère privé de l'eau :

« Certains services produits localement sont carrément des biens privés, au sens économique du terme, puisqu'ils ne représentent aucune

*des propriétés d'un bien public. Ainsi en est-il de l'eau potable ou de l'emprunt d'un livre à la bibliothèque. Ces services privés sont généralement ceux qui sont les plus aisés et souhaitables de tarifier. »*

## **DIMINUER LA CONSOMMATION D'EAU POTABLE**

*Le second argument en faveur de l'installation des compteurs se justifie par des raisons à la fois écologiques, c'est-à-dire préserver la ressource, et économiques (s'il y a diminution de la quantité d'eau à filtrer, cela amènera forcément une baisse des coûts).*

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
S

Mais y a-t-il vraiment un lien de cause à effet sur la consommation d'eau lorsque des compteurs d'eau sont installés? Quel est l'impact réel de l'installation de compteurs d'eau sur la consommation? Pour mieux le savoir, nous observerons quatre phénomènes. Il s'agit de :

- a) La consommation d'eau par secteur d'activité;
- b) L'impact des compteurs sur la consommation d'eau;
- c) L'élasticité-prix;
- d) L'état des compteurs d'eau de la Ville de Montréal.

## *A) LA CONSOMMATION D'EAU PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ*

*Diminuer la consommation certes, mais pour cela il faut pouvoir identifier les secteurs qui consomment le plus d'eau. Dans son livre vert sur la gestion de l'eau, La Ville évoque à plusieurs reprises la « surconsommation » d'eau des Montréalais. Or, les chiffres sur la consommation d'eau pour l'ensemble du territoire desservi à Montréal englobent la consommation des secteurs résidentiel, commercial et industriel confondus. Répartie sur l'ensemble de la population, cette consommation implique que la Ville traite en moyenne 115 mètre cube d'eau par jour par habitant pour l'année 1995. Il serait nécessaire, pour que la Ville puisse clairement identifier les*

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
S

secteurs qui « sureconsomment » et orienter ses politiques d'économie d'eau de façon efficace, d'avoir les chiffres par catégorie d'utilisateur. Autrement, il serait douteux de la part de l'administration municipale de marteler continuellement la population montréalaise en la tenant pour unique responsable de la « sureconsommation » d'eau. À propos de la population montréalaise, on affirme même dans le livre vert, qu'elle n'est « pas toujours sensible à la valeur de la ressource, et par conséquent, ne se préoccupe pas des impacts, tant écologiques que structureux et financiers d'une

consommation non contrôlée de l'eau ». N'oublions pas que dans son annexe au livre vert<sup>23</sup>, un document de la CUM établit que la consommation résidentielle ne représente que 20 à 30 pour cent de la consommation d'eau totale. Ce chiffre (qui demeure à être validé selon les informations fournies) indique que le secteur résidentiel n'est pas celui qui consomme la plus grande partie de l'eau à Montréal.

---

<sup>23</sup>

Annexe A, données techniques et financières, « Diverses données sur la consommation d'eau potable colligées par la Communauté urbaine de Montréal », 1996.

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
S

Dans son livre vert toujours, la Ville déplore le fait que la consommation d'eau per capita est deux fois plus élevée à Montréal qu'à Toronto. Or, la consommation per capita signifie la consommation totale (industries, commerces, institutions, résidences et taux de fuite) divisée par le nombre d'habitants. Ces chiffres, s'ils ne sont pas accompagnés d'information sur les industries grandes consommatrices d'eau et les secteurs commercial et industriel faussent la réalité en laissant croire que la population fait un usage immodéré de l'eau.

Un document d'Environnement Canada<sup>24</sup> fournit quelques renseignements des plus

intéressants. Si on compare dix grandes villes canadiennes, on s'aperçoit que Montréal, qui est au deuxième rang pour la consommation totale, tombe au cinquième rang pour la consommation résidentielle. Lorsqu'on établit le pourcentage de la consommation résidentielle en rapport avec la consommation totale, Montréal devient la grande ville canadienne où la consommation résidentielle est la moins élevée.

Consommation d'eau pour les	Consommation totale	Consommation résidentielle	Consommation résidentielle vs
--------------------------------	------------------------	-------------------------------	----------------------------------

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
S

grandes villes canadiennes <sup>25</sup>					totale	
	rang	(m <sup>3</sup> /jour/ personne)	rang	(m <sup>3</sup> /jour/ personne)	rang	pourcentage
St-John (N-B)	1	3,077	1	0,947	8	31%
Montréal	2	1,287	5	0,322	10	25%
Vancouver	3	0,788	2	0,473	1	60%
St-John (T-N)	4	0,773	4	0,386	3	50%
Québec	5	0,685	3	0,411	2	60%

Ottawa	6	0,635	6	0,292	4	46%
Calgary	7	0,630	7	0,265	5	42%
Toronto	8	0,569	10	0,171	9	30%
Winnipeg	9	0,492	8	0,207	6	42%
Edmonton	10	0,424	9	0,178	7	42%

Une fois la consommation résidentielle différenciée de la consommation totale,

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
E  
S

Montréal se retrouve au cinquième rang pour la consommation par habitant et se situe dans la moyenne des grandes villes canadiennes. Parmi les grandes villes canadiennes étudiées, Toronto est celle qui consomme le moins d'eau par résidence et la huitième sur dix pour la consommation totale. L'administration montréalaise a donc choisi de se comparer avec la grande ville du Canada qui consomme le moins d'eau per capita au niveau résidentiel, sans fournir aucune autre donnée afin de replacer les choses dans leur contexte et surtout sans se comparer avec d'autres villes canadiennes.

Parmi les dix grandes villes canadiennes étudiées, Montréal est celle où la population

consomme le moins d'eau sur la consommation totale. À Montréal, seulement 25 pour cent de la consommation d'eau potable sert à des fins résidentielles alors que la médiane des dix grandes villes canadiennes étudiée est de 42 pour cent. Ces chiffres replacent donc la consommation des citoyens de Montréal dans une perspective plus réaliste et nous permettent d'identifier les secteurs commercial, industriel et institutionnel comme étant ceux qui utilisent les plus grandes quantités d'eau à Montréal. Il faut donc se méfier des visions tronquées de la réalité lorsque les chiffres fournis comprennent tous les utilisateurs.

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
B

### *B) L'IMPACT DES COMPTEURS SUR LA CONSOMMATION D'EAU*

*Un compteur d'eau sert à mesurer la quantité d'eau consommée. L'installation de compteurs ne contribue pas en soit à diminuer la consommation d'eau. Pour avoir une influence, il faut que la consommation d'eau soit mesurée et tarifée. Plus le prix de l'eau sera élevé et plus la consommation d'eau sera réduite. C'est du moins ce que la logique nous dicte. Des études montrent que ce n'est pas si simple.*

*Une étude réalisée en France<sup>26</sup> montre que « Les analyses qui ont été réalisées ne permettent pas d'établir que la consommation d'eau soit moindre lorsqu'un compteur*

individuel a été installé ». Selon cette étude, certains facteurs comme la localisation et le type de résidence ont un impact plus significatif sur la consommation d'eau que l'installation de compteurs d'eau. Par exemple, une famille qui possède une piscine et un terrain gazonné consommera plus d'eau qu'une famille habitant dans une tour à logements.

Au Québec, aucune des municipalités québécoises avec compteurs d'eau, que nous avons contactées, n'a pu nous fournir de chiffres prouvant que l'installation de compteurs dans les résidences entraînait une diminution de la consommation. La baisse de la

consommation d'eau totale dans les villes québécoises ayant des compteurs n'est que pure spéculation.

### **C) L'ÉLASTICITÉ-PRIX**

L'élasticité-prix mesure la variation des quantités consommées en fonction du prix d'un produit. Par exemple, l'élasticité-prix d'un produit est égale à un, si une augmentation de 20 pour cent du prix du produit amène une diminution de la consommation de ce produit de 20 pour cent. Les biens de luxe comme les voitures haut-de-gamme ont une élasticité-prix supérieure à un. En revanche, les biens de base, comme

*l'eau potable ont une élasticité-prix inférieure à un, car toute augmentation de prix se traduira par une diminution moins que proportionnelle.*

*Selon une étude du ministère de l'Environnement du Canada<sup>27</sup>, la médiane de plusieurs études réalisées dans les années 1960, 70 et 80 établit l'élasticité-prix de l'eau à 0,4, ce qui veut dire qu'une augmentation du prix de l'eau de 20 pour cent amène une diminution de la consommation de 8 pour cent.*

*Une étude toute récente<sup>28</sup> établit quant à elle l'élasticité-prix de l'eau à 0,1 et même*

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
E  
S

moins. Ce qui veut dire qu'une augmentation du prix de l'eau de 20 pour cent amène une diminution de la consommation de seulement 2 pour cent!

## D) L'ÉTAT DES COMPTEURS D'EAU DE LA VILLE DE MONTRÉAL

À Montréal, les compteurs d'eau sont présents dans les industries ou commerces qui consomment de grandes quantités d'eau. Pour eux, la taxe d'eau et service est établie sur la valeur locative du local. L'eau consommée est calculée au coût

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
S

de 0,22 \$ le mètre cube et le consommateur a droit à une gratuité équivalente à la taxe sur la valeur locative (ex. : 10 000 \$ de taxes égale 10 000 \$ d'eau gratuite). Toute consommation excédentaire est tarifée au coût de 0,22 \$ le mètre cube.

Comme nous l'avons déjà mentionné, les compteurs d'eau nécessitent en plus d'un investissement initial important, des frais d'entretien et de gestion importants. Qu'en est-il de l'état des quelques 3 000 compteurs actuellement présents chez le gros utilisateurs d'eau à Montréal?

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
È  
S

Le rapport annuel 1998 du vérificateur de la Ville de Montréal est dévastateur à ce sujet. Mentionnons tout d'abord qu'on y souligne que les compteurs ne sont pas installés de façon systématique dans les industries ou commerces qui consomment beaucoup d'eau, puisque sur un certain nombre de commerces vérifiés, « six lave-automos et deux buanderies n'avaient aucun compteur ». Mentionnons aussi que la Ville devrait peut-être réviser sa politique de facturation puisque sur dix comptes examinés par le vérificateur général, un seul avait produit une facturation supérieure à ce qui avait déjà été facturé selon la valeur locative.

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
S

L'aspect le plus troublant du rapport est celui de la désuétude des compteurs. On peut lire dans le rapport du vérificateur général que « Les modèles de compteurs sont dépassés technologiquement. Ainsi, aucune pièce de remplacement neuve n'est disponible afin de réparer la plupart des compteurs actuels ». Les réparations sur les compteurs doivent donc être effectuées à partir de pièces de vieux compteurs. La moyenne d'âge des compteurs mécaniques de la Ville constatée par le vérificateur général est de 60,6 ans. Normalement la fiabilité d'un compteur est de dix à quinze ans.

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
E  
S

Le vérificateur général note également que les compteurs « reconditionnés » sont plus ou moins fiables. Ainsi, certains compteurs n'ont « jamais fonctionné ou n'ont pas fonctionné correctement durant de longues périodes s'étalant entre deux relevés de lecture ». Pire, pour une même entreprise, la consommation quotidienne calculée après l'installation d'un compteur neuf était d'environ 45 pour cent supérieure à ce que l'ancien compteur relevait. Dans ce dernier cas, la sous-évaluation équivalait à plus d'un million de litres sur une base annuelle!

Il va sans dire que ce laxisme engendre des pertes de revenus importantes pour

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
S

Montréal et des frais supplémentaires dus aux nombreux bris d'équipement. Mais il démontre surtout que les grands utilisateurs d'eau ne paient pas leur juste part de la facture d'eau. L'état lamentable des compteurs d'eau de la Ville nous fournit également une appréciation de l'ampleur de la tâche que représenteraient l'entretien et la réparation de compteurs d'eau dans tous les logements montréalais et les problèmes engendrés par un entretien déficient.

## IMPACT DES COMPTEURS D'EAU SUR LES DIFFÉRENTS

## UTILISATEURS

*L'impact des compteurs d'eau varie selon les utilisateurs. Pour certains utilisateurs, l'installation de compteurs est souhaitable. Pour d'autres, elle est inutile voire nuisible. Voici un résumé des impacts des compteurs d'eau sur les différents utilisateurs.*

### RÉSIDENTIEL

*Pour les biens nantis, la tarification de l'eau risque de n'avoir aucun impact sur leur consommation. Pour les plus démunis cependant, le remplacement des principes de répartition de la richesse et de solidarité sociale par le principe du consommateur-payeur peut amener une surcharge financière qui risque de les contraindre à une consommation en eau inférieure à leurs besoins. Avec la tarification de l'eau, ce ne serait plus les besoins qui dicteraient l'accès à l'eau, mais la capacité de payer. Une mère assistée sociale en viendra-t-elle à devoir choisir entre l'hygiène de sa famille ou la nourriture? Que feront les gens qui n'auront plus les moyens de se payer l'eau? Le principe de l'utilisateur-payeur est-il vraiment équitable en matière d'accessibilité*

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
È  
S

universelle?

Rappelons qu'en Angleterre, en 1992, trois ans après la privatisation de 1989, 21 000 ménages ont été privés d'eau pour non-paiement. Il s'agit d'une hausse de 177 pour cent sur l'année précédente. Un rapport de l'Office of Water Services sur l'impact des compteurs d'eau montre que 8,3 pour cent des ménages ont eu des difficultés à rencontrer le paiement de leurs factures<sup>29</sup>. Le coût de l'eau facturé à l'utilisateur est tellement élevé au Royaume-Uni, que l'on y voit resurgir des problèmes de santé publique que l'on croyait disparus avec le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>30</sup>. Il serait donc tout à fait

absurde qu'un mode de financement (les compteurs d'eau) occasionne des augmentations de coûts ailleurs (coûts de santé et coûts sociaux) et des problèmes de santé.

La tarification de l'eau à Montréal aurait comme principal impact social de voir s'éroder des notions telles que l'équité, la solidarité sociale et la redistribution de la richesse en plus d'être une nouvelle source d'appauvrissement pour les plus démunis. Si, par exemple, il y a baisse de taxes foncières suite à la tarification de l'eau, il faudra alors que les associations de locataires se dotent d'un mécanisme pour veiller à ce que les propriétaires baissent les loyers d'autant. Cela toucherait beaucoup de monde, car

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
È  
S

*75 pour cent des Montréalaises et Montréalais sont locataires.*

*De plus, installer des compteurs d'eau dans tous les logements de la Ville de Montréal serait complexe vu la diversité et l'âge du parc locatif. Ce facteur viendrait compliquer l'installation des compteurs et gonfler les coûts. L'investissement serait long à récupérer étant donné le faible coût de l'eau à Montréal. Des frais de gestion, d'entretien, de vérification et de relevé des compteurs d'eau s'ajouteraient à chaque année au montant initial de l'achat et de l'installation des compteurs. En définitive, l'installation et la gestion de compteurs d'eau dans les logements montréalais se*

*révéleraient une entreprise très coûteuse pour des économies d'eau qui ne se réaliseraient peut-être jamais.*

*Enfin, le principe de l'utilisateur-payeur et l'exclusion possible qui en résulte contreviennent aux principes directeurs de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. Dans cette optique, il faut viser à maintenir et à préserver les principes de solidarité sociale et de répartition de la richesse qui ont dicté jusqu'à maintenant notre façon de facturer les services d'eau à Montréal et au Québec.*

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
S

### *COMMERCIAL ET INDUSTRIEL*

*La présence des compteurs pourrait s'avérer efficace pour diminuer le gaspillage dans les secteurs commercial et industriel. Elle pourrait, par exemple, éviter qu'un restaurateur laisse couler l'eau en permanence sur la vaisselle ou que des industries branchent en permanence leur système de réfrigération ou de climatisation sur l'aqueduc plutôt que de recycler et refroidir l'eau de ces systèmes.*

*Montréal a déjà une politique en ce qui concerne les compteurs dans les industries qui*

consommant beaucoup d'eau. Si cette politique était appliquée de façon cohérente et que la Ville entretenait ses équipements tout en appliquant une politique de tarification logique, cela favoriserait l'innovation chez les industries afin de réduire leur consommation d'eau.

### **INSTITUTIONNEL**

Cette catégorie regroupe autant les écoles (primaires, secondaires, cégeps et universités) que les édifices gouvernementaux, les hôpitaux, les centres sportifs appartenant à la

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
È  
S

Ville, etc. L'installation de compteurs d'eau dans les institutions pourrait permettre de connaître la consommation exacte de celles-ci, mais il ne serait pas recommandé de facturer ces institutions selon leur consommation. Car il pourrait alors y avoir des pressions pour diminuer la consommation d'eau pour des raisons budgétaires. Cela pourrait avoir des incidences néfastes dans des lieux tels les hôpitaux et les écoles, où l'hygiène est fondamentale et où la consommation d'eau ne devrait pas être limitée pour des motifs financiers. Par contre, des campagnes d'éducation auprès du personnel de ces institutions et auprès de la population étudiante pourraient avoir un effet à la baisse sur la consommation, tout comme l'installation d'appareils économiseurs d'eau.

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
S

## DES PISTES DE SOLUTION POUR DIMINUER LA CONSOMMATION D'EAU

L'argument de la gestion écologique semble mis de l'avant pour promouvoir l'installation des compteurs d'eau. Pourtant, il existe des mesures autrement plus efficaces que l'installation des compteurs pour diminuer la consommation d'eau lorsque tel est le but recherché.

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
È  
S

*Une de ces méthodes est l'information. Avec « plus d'information et de formation, nous pourrions en venir à consommer moins d'eau sans que cela soit réglementé ou suscité par une taxe<sup>3</sup> ». Par exemple, les citoyennes et citoyens peuvent réduire le débit de la chasse d'eau de leur toilette en installant une bouteille emplies d'eau dans le réservoir de leur toilette ou conserver une bouteille d'eau au réfrigérateur pour éviter de faire couler le robinet inutilement pour obtenir de l'eau froide, etc.*

Une autre solution est un programme de subvention du type de celui mis en place par La Ville de New-York, qui a affecté 276 millions de dollars à un programme destiné au remplacement d'un million de toilettes par des modèles à consommation réduite<sup>32</sup>. La Ville de Montréal pourrait, elle aussi, subventionner une partie ou la totalité des achats des propriétaires qui installent tout équipement favorisant l'économie d'eau, plutôt que d'investir des sommes colossales dans l'achat ou la gestion des compteurs d'eau. Cela serait beaucoup plus efficace, car contrairement aux compteurs qui ne contribuent en rien à diminuer la consommation d'eau en elle-même, d'autres méthodes contribuent concrètement à diminuer les quantités d'eau utilisées.

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
È  
S

L'installation de toilettes à débit ultra-faible permet de diminuer de 70 pour cent la consommation par chasse d'eau<sup>33</sup>. Or, la chasse d'eau représente 35 pour cent de la consommation d'eau résidentielle typique<sup>34</sup>. À elle seule, l'installation de toilettes à débit ultra-faible, contribuerait à diminuer du quart la consommation résidentielle per capita pour la ramener à 243l m<sup>3</sup> par jour pour chacune des résidences qui se serait dotée d'une telle toilette.

<i>Conséquence sur la consommation d'eau de l'installation de toilettes à débit ultra-faible (consommation per capita)</i>		
	<i>en litres par jour</i>	<i>pourcentage</i>
<i>Consommation totale</i>	<i>322</i>	<i>100%</i>
<i>Consommation toilette</i>	<i>112,7</i>	<i>35%</i>
<i>Réduction due à la toilette à faible débit</i>	<i>78,9</i>	<i>25%</i>

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
È  
S

D'autres gestes peuvent également contribuer à diminuer de façon significative la consommation d'eau. Concernant la douche, qui représente 29 pour cent de la consommation d'eau au niveau résidentiel<sup>35</sup>, on peut poser des pommes de douches à faible débit qui permettent d'économiser jusqu'à 1000 litres d'eau par semaine par ménage<sup>36</sup>. Des économiseurs d'eau sur les robinets et une foule d'autres petits gestes auraient un impact non négligeable sur la consommation, sans qu'il en soit exagérément coûteux pour la Ville ou les citoyennes et citoyens.

Les villes de Terrebonne, Mascouche et Lachenaie ont mis sur pied une patrouille de

L'arrosage qui a pour fonction de sensibiliser les gens à ne pas gaspiller l'eau et à retarder ainsi l'échéance de la construction d'une nouvelle usine de filtration. Les patrouilles fournissent des informations et donnent des avertissements à ceux qui contreviennent au règlement sur les heures d'arrosage de pelouse et fournissent des permis (gratuits) d'une durée de deux jours pour ceux qui veulent emplir leur piscine<sup>37</sup>.

### **L'EXEMPLE DE LAVAL**

Pour diminuer sa consommation d'eau, la Ville de Laval a privilégié des campagnes

d'information générale et des mesures concrètes comprenant<sup>33</sup> :

- Des campagnes de sensibilisation dans les écoles primaires;
- Un règlement sur l'arrosage durant l'été;
- Une baisse de pression sur l'ensemble du réseau durant la nuit, de telle sorte que s'il y a des fuites dans le réseau, les pertes d'eau seront moins importantes, la pression étant plus basse;
- Une surtaxe de 35 \$ à 55 \$ pour les propriétaires de piscine;
- Un programme de prévention des fuites très poussé. Actuellement, le taux de

fuite est d'environ 15 à 18 pour cent . Il n'est pas inutile de se rappeler qu'en 1978, Laval perdait la moitié de son eau potable à cause d'importantes fuites dans son réseau d'aqueduc<sup>39</sup>. Cette performance est due au programme de vérification unique.

Les résultats de cette campagne ont eu pour effet de diminuer la consommation totale d'eau de 30 pour cent entre 1989 et 1996, malgré une hausse de la population de 40 000 habitants. La consommation moyenne par résidence est de 303 mètres cubes, ce qui est nettement inférieur à la consommation moyenne par résidence de Le Gardeur (350

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
È  
S

mètres cubes), malgré la présence dans cette ville de compteurs d'eau.

Même si la structure urbaine de Montréal est différente, cet exemple permet de constater qu'il est possible de diminuer la consommation d'eau de façon efficace grâce à des mesures originales et peu onéreuses.

## CONCLUSION

L'option de la privatisation de l'eau est toujours bien vivante, que ce soit à Montréal ou dans les autres municipalités du Québec. L'opposition des citoyennes et citoyens à cette idée a cependant obligé les promoteurs de la privatisation à changer de stratégie. C'est ainsi que, grâce à la magie du langage, on a vu la grenouille de la privatisation se transformer en prince charmant du partenariat. Comme l'a dit le maire Bourque, en parlant de la gestion de l'eau à Montréal, et ce, quelques mois après avoir dit non

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
S

à la privatisation de l'eau : « Il ne s'agit pas de privatiser, mais on peut faire des partenariats avec le secteur privé... »

La logique, qui sous-tend les actions de certains acteurs clés du secteur privé, des administrations municipales et du gouvernement provincial dans le dossier de la privatisation de l'eau, s'explique peut-être par une déclaration de monsieur Luc Benoit, président de la firme d'ingénieur Tecconsult. Au lendemain du « non à la privatisation de l'eau » du maire Bourque, monsieur Benoit avait affirmé que la décision de Pierre Bourque donnait le temps au gouvernement du Québec de mettre en place les conditions

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
B

*pour privatiser l'eau à Montréal et ailleurs. Les faits semblent lui donner raison puisque depuis, la gestion de plusieurs usines de filtration et de dépuración des eaux est passée aux mains du secteur privé, bien que le premier ministre du Québec, Lucien Bouchard, ait affirmé qu'il n'y aurait pas de privatisation de l'eau avant qu'il n'y ait un débat public sur l'eau.*

*Chose certaine, au cours des derniers mois, les dirigeants de Gaz Métropolitain, de SNC-Lavalin, de Tecsub et d'autres firmes ont fait des déclarations en faveur de la privatisation de l'eau ou de l'installation des compteurs d'eau dans les résidences.*

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
B

Toutes ces raisons font en sorte que la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau demeure sceptique et continue d'être vigilante face aux déclarations « rassurantes » des autorités au sujet de la privatisation de l'eau.

Par ailleurs, la Coalition s'inquiète du fait que l'utilisation de compteurs semble intéresser grandement plusieurs ministères du Québec et l'Administration Bourque, comme certains maires d'autres municipalités. L'exclusion possible qui résulte du principe de l'utilisateur-payeur contrevient aux principes directeurs de la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau. Dans cette optique, il faut viser à

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
B

*maintenir et préserver les principes de solidarité sociale et de répartition de la richesse qui ont dicté jusqu'à maintenant notre façon de facturer les services d'eau à Montréal.*

*Après l'analyse des impacts de la privatisation et de la tarification, la Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau en arrive à la conclusion que : **nos grands principes ne peuvent être respectés que si la gestion des infrastructures de l'eau demeure sous contrôle public, et sans recourir à l'utilisation de compteurs d'eau dans les résidences et les institutions.***

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
O  
E  
S

## RECOMMANDATIONS

*Attendu que :*

*l'eau est une ressource non substituable et essentielle à la vie;*

*L'eau est un bien patrimonial commun de l'humanité;*

*L'accès pour toutes et tous à l'eau potable est un droit fondamental;*

*L'eau a une valeur, mais elle n'a pas de prix.*

***La Coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau :***

- 1. Recommande au gouvernement que la gestion des infrastructures de l'eau demeure sous contrôle public.*

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
S

2. S'oppose à la tarification par compteur d'eau dans les résidences et les institutions.
3. Recommande au gouvernement de s'assurer d'une politique de tarification cohérente et efficace pour les secteurs industriel et commercial.
4. Recommande au gouvernement de mettre en place des programmes d'économie d'eau (sensibilisation et moyens), incluant pour les municipalités des programmes de prévention des fuites d'eau dans les réseaux souterrains d'aqueduc.

P  
O  
U  
R  
  
U  
N  
  
D  
É  
B

\*\*\*\*\*